



FICHE PROCEDURE EN CAS D'ANNULATION DE LA PRESTATION PISCINE

1. Numéros utiles à avoir

La Communauté de communes Vexin Normand :

Téléphone Pôle Transports scolaires : 02 32 27 80 38
Portable professionnel Céline DESMERGERS : 06 82 26 92 55
Portable professionnel Cécile HERVE : 06 81 06 90 41
Téléphone standard administratif : 02 32 27 89 50

Numéro du Directeur de la piscine d'Etrepagny :

Pierre Marie TOULLEC

Numéro de téléphone :

02 32 55 84 00

Société GRISEL (Service du planning) :

02 32 27 67 07 demander Jonathan Delafosse

Circonscription des Andelys :

06 86 71 55 53 Mme MIELLE

2. En cas d'annulation

2.1 En cas d'annulation par les écoles

L'école doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information au transporteur Grisel, à la piscine et à l'inspection académique

2.2 En cas d'annulation par la piscine

La piscine doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information aux écoles, au transporteur Grisel et à l'inspection académique

2.3 En cas d'annulation par le transporteur Grisel

Le transporteur doit appeler la Communauté de communes qui relaie l'information à la piscine, aux écoles et à l'inspection académique.

Jour :

Transmission de l'information :

Type d'organisme annulant :

Créneau dans l'eau :

Horaire de transports correspondants :

Raisons :

.....
.....

Document à transmettre 48 heures à l'avance en cas d'annulation